

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 23 Prairial.

(Ere vulgaire).

Samedi 11 Juin 1796.

Lettres des généraux Kleber et Jourdan, sur la première victoire remportée par l'armée de Sambre et Meuse. — Seconde victoire remportée par l'armée du général Kleber. — Prise de trois mille prisonniers et de douze pièces de canon. — Bruit de l'arrestation de l'ex-conventionnel Vadier à Toulouse. — Suite de la discussion sur l'attentat commis envers la représentation nationale. — Victoire remportée par l'armée d'Italie. — Défaite complète des Autrichiens.

FRANCE.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Au quartier-général, à Raunem, le 16
prairial, an 4.

Extrait de la lettre du général Jourdan, commandant en chef l'armée de Sambre et Meuse, au directoire exécutif.

CITOYENS DIRECTEURS,

J'ai eu l'honneur de vous prévenir, par ma lettre du 4 courant, que l'ennemi avoit rompu l'armistice & que les hostilités devoient recommencer le 12; j'ai à vous rendre compte du résultat des premiers mouvemens de l'armée.

Le 12, le corps d'armée qui est dans le Hunsrück est venu prendre position partie sur la Nahe & partie en arriere du Sohnerwald. Le général Marceau, qui est campé à Birkfeld, a attaqué les avant-postes ennemis qui étoient sur la rive droite de la Nahe, & qui pouvoient gêner nos communications; il les a repoussés & a établi à leur place ses troupes légères. Le général Poncet s'est porté sur Kirn & s'est emparé de ce débouché. Le général Championnet a attaqué le cantonnement de Nider-Dibach, que l'ennemi n'auroit pas dû occuper, d'après les conditions de l'armistice; ce cantonnement a été forcé. L'ennemi, campé avec des forces considérables sur plusieurs points, a envoyé, le 13, des troupes légères pour attaquer les avant-postes du général Marceau; mais il ne les a pas forcés.

Les premiers mouvemens du corps d'armée qui devoit agir sur la rive droite du Rhin, sous les ordres du général Kleber, ont été plus brillans. Ce général s'est mis en marche le 12, pour se porter sur la Sieg; il a attaqué l'ennemi le 13, & l'a battu complètement. Je vous envoie ci-joint son rapport: vous y verrez sans doute avec plaisir que les bonnes dispositions de ce général ont été exécutées avec zèle & intelligence, par les généraux

sous ses ordres & avec le plus grand courage, par les troupes.

Vous trouverez pareillement ci-joint, copie de son rapport du 15, qui vous fera connoître ses dispositions pour forcer l'ennemi à abandonner le position d'Ukerath, & vous serez satisfaits de voir qu'il est parvenu à son but; par l'habileté de ses manœuvres, & qu'il a, par ce moyen, ménagé le sang des défenseurs de la patrie. Je suis prévenu que ce général a marché aujourd'hui sur Altenkirchen, où l'ennemi paroît vouloir l'attendre; j'espère qu'il y aura les mêmes succès que sur la Sieg.

Le mouvement du général Kleber a donné de l'inquiétude à l'armée ennemie qui est sur la rive gauche du Rhin. Le camp de Baumholder & toutes les troupes qui étoient sur la Nahe, depuis sa naissance jusqu'à Kirn, se sont retirés la nuit dernière.

Signé, JOURDAN.

Au quartier-général de Sieberg,
le 16 prairial, an 4.

Le général de division Kleber, commandant l'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse, au général en chef Jourdan.

Je t'ai rendu compte dans ma dernière, mon cher camarade, que le 12, le corps d'armée s'étoit porté dans la position entre Portz & le château de Bensberg, ce qui faisoit sept grandes lieues de marche. Ce même jour, le général Lefebvre eut deux petites affaires d'avant-postes: l'une, dans les montagnes aux environs de Bensberg; l'autre, sur l'Acher, entre Troisdorff & l'Ohmar. Nous eûmes quelques blessés.

Le 13, à quatre heures du matin, le corps d'armée se mit en marche sur deux colonnes: l'avant-garde, aux ordres du général Lefebvre, avoit ordre de forcer le passage de l'Acher, en avant de Troisdorff, à l'Ohmar & à Lornath; d'enlever Sieberg, & de remonter ensuite la rive droite de la Sieg, pour prendre une position vers Happenschoss, afin d'être le lendemain à même de passer

la Sieg au-dessus de Blankenberg, pour attaquer de revers la position d'Ukerath, en cas que l'ennemi voulût y tenir.

La deuxième division, commandée par le général Colaud, avoit ordre de forcer le passage de la Sieg sur les deux points de Meindorff & Menden, de remonter la rive gauche de cette rivière, & de prendre position en avant de Busdorff.

L'ennemi occupoit & l'Acher & la Sieg, où il s'étoit fortement retranché. Vers les neuf heures du matin, les deux divisions étant en mesure commencèrent l'attaque avec impétuosité, forcerent les passages & chasserent par-tout l'ennemi de ses retranchemens. Une partie de l'avant-garde du général Lefebvre charge les ennemis jusqu'aux portes de Siegberg; s'empare, immédiatement après, de la ville & du pont de la Sieg, quoique défendu par l'artillerie.

La seconde division, aux ordres du général Colaud, coupe en deux le corps qui défendoit la Sieg, & en jette une partie contre le Rhin; mais comme la canonnade étoit vive du côté de Siegberg, il se dirige, conformément à son ordre, de Hute sur Busdorff, afin de soutenir l'avant-garde du général Lefebvre, & se contente de laisser deux bataillons pour observer le petit corps ennemi qu'il laisse sur le Rhin.

Dès que j'eus la certitude que la division du général Colaud s'avançoit à grands pas, je fis passer la Sieg au gab à la cavalerie du général Lefebvre, commandée par le général d'Hautpoul, afin de poursuivre l'ennemi; à cette cavalerie vint se joindre aussi-tôt celle de la division du général Colaud, à la tête de laquelle se trouvoient les adjudans-généraux Ney & Ormancey. On avance, & par-tout la cavalerie autrichienne, quoique bien supérieure en nombre, cède du terrain. Alors le premier régiment des chasseurs, commandé par le chef d'escadron Richempanse, en atteint une partie à la hauteur d'Hénéff, & dans ce village il ordonne la charge & en fait un carnage horrible! Ce commandant a donné dans cette action des preuves du plus grand sang-froid & d'une intrépidité audace au milieu des dangers: en poursuivant la cavalerie il tombe sur un poste d'infanterie, fait faire halte à ses chasseurs, ordonne le feu de peloton, & en chassant l'ennemi il sait vaincre aussi l'obstacle qu'on vouloit mettre à sa poursuite. Enfin, les autrichiens par-tout vaincus se retirent avec précipitation, & vont se jeter dans la position formidable d'Ukerath (1). Une forte marche & quatre heures de combat ne me permirent point de laisser poursuivre d'avantage, & d'autant moins encore, que cette position inattaquable de front, exigeoit de grands détours pour la tourner par ses flancs; ainsi, l'infanterie de l'avant-garde du général Lefebvre, continuant sa route toujours sur la rive droite de la Sieg, passa la nuit à la position d'Happenschoss, & la division du général Colaud, sur les hauteurs en avant de Busdorff.

Il ne m'appartient pas sans doute de faire l'éloge des généraux, mes collaborateurs; mais il m'est difficile de ne point exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée en voyant le zèle & l'activité de chacun d'eux, l'ensemble qu'ils suront mettre dans les opérations dont ils étoient chargés, & l'ordre qu'ils firent régner par-tout dans leur colonne, même au milieu du combat.

Les officiers de l'état-major se sont pareillement distingués; par-tout ils ont donné l'exemple aux troupes.

(1) Par une seconde lettre du général Kleber, on voit que la position d'Ukerath a été emportée le lendemain, & que l'ennemi a été forcé de se retirer sur Altenkirchen.

Le citoyen Viron, adjoint de l'adjudant-général Cayla avec dix ordonnances seulement, a fait prisonnier de guerre le poste entier de l'Ohmar.

Le citoyen Bevalet, adjoint de l'adjudant-général Ney par une charge exécutée à propos, protégea le passage de la Sieg, commandé par le général Lorge, sur le pont de Menden; son chapeau a été criblé de balles.

Beurmann, mon aide-de-camp, reçut un coup de sabre sur le poignet; mais il fit mordre la poussière à celui qui le lui avoit donné.

Auguste Dumas, aussi mon aide-de-camp, en son cheval blessé.

L'artillerie légère s'est conduite à la manière ordinaire avec audace & intelligence; ses batteries toujours bien dirigées, servies avec la plus grande célérité, ont fait beaucoup de mal à l'ennemi.

La perte de l'ennemi peut être estimée à 2400 hommes au moins, dont plus de mille prisonniers, parmi lesquels se trouvent un major & plusieurs officiers.

Nous avons eu dans le nombre de nos blessés, deux capitaines du 1^{er} régiment de chasseurs, de la valeur plus distinguée. Ce sont les citoyens Mathieu & Huduy; le premier a reçu quatorze coups de sabre, dont plusieurs mortels; une balle traversa l'avant-bras du second.

Signé, KLEBER.

De Paris, le 19 prairial.

Cette nuit, des arrestations multipliées ont eu lieu; elles sont la suite des mouvemens qui ont été tentés ces jours derniers & de la conspiration qui dirigeoit ces mouvemens.

Le directoire exécutif a reçu hier, à neuf heures & demie du soir, des lettres du général en chef Jourdan; elles contiennent l'annonce d'une victoire signalée rapportée par le corps d'armée commandé par le général de division Kleber, le 16 de ce mois, à Altenkirchen sur la rive droite du Rhin. Trois mille prisonniers, quatre drapeaux, douze pièces de canon, quantité de charriots de munitions & d'équipages sont le fruit de cette victoire. On publiera incessamment les détails de ce combat mémorable.

Le baron de Stael, ambassadeur de Suede, a reçu un congé de sa cour, qui lui permet de quitter pour un certain temps la France & de se rendre en Suisse pour ses affaires personnelles. On assure que suivant les lettres qu'il a reçues dernièrement de Suede, on y est entièrement rassuré sur les craintes d'une rupture avec la Russie.

La jeune fille, condamnée à mort pour avoir voulu assassiner Boissy-d'Anglas, s'appelle *Françoise-Caroline Gelli*, dite *Aspasie*.

On assure que l'ex-conventionnel Vadier a été arrêté à Toulouse & qu'on l'amène à Paris.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DEFERMON.

Suite de la séance du 21 prairial.

Dumolard obtient le premier la parole après les quatre membres qui s'étoient plaints des mandats d'arrêt lancés contre eux par le bureau central de la police.

Il importe, dit-il, au respect que le conseil se doit à lui-même, il importe au salut public que vous preniez une mesure sévère, mais constitutionnelle. Le code pénal prononce la peine de mort contre quiconque oseroit attenter à la liberté d'un membre du corps législatif: cette peine est terrible, mais elle est nécessaire; la liberté publique repose sur l'entière indépendance des représentans du peuple. Rappelez-vous tous les maux que l'oubli de ce grand principe a causés à la France.

Il faut donc un grand exemple; mais ce n'est pas à vous à rechercher les motifs, à juger les intentions des hommes qui se sont rendus si coupables; ce n'est pas à vous à examiner quelle part l'intrigue a pu avoir dans le délit commis ce matin: il seroit bien difficile en effet de supposer que l'intrigue n'y ait eu aucune part; mais c'est ici la tâche des tribunaux: c'est au directoire à surveiller ses agens, à les faire punir lorsqu'ils ont prévariqué. Certes, il n'étoit dans le cœur d'aucun de nous d'inculper le directoire exécutif; & Montmayou le savoit bien; il pouvoit se dispenser de se constituer son défenseur officieux. Il s'en faut, au reste, que ses agens soient aussi pénétrés que lui-même du respect dû à la représentation nationale; il n'est peut-être aucun de vous qui n'ait éprouvé jusqu'à quel point ils osent manquer aux égards dus à votre caractère.

C'est vrai, s'écrient plusieurs membres.

Dumolard. — Je demande qu'il soit fait un message au directoire, dans lequel on lui fera part des faits dont vous venez d'être instruits, & par lequel on lui demandera quelles mesures il a prises pour empêcher à l'avenir de pareils attentats, & faire punir ceux qui s'en sont rendus coupables.

Plusieurs voix. — Appuyé.

Tallien, de sa place. — Je demande la parole.

La parole lui est accordée; il va lentement à la tribune; son air abattu, son costume négligé, ses cheveux noirs, tout attire l'attention; il se fait un grand silence.

Je n'ai rien à ajouter, dit-il, aux propositions de Dumolard; mais je crois devoir révéler au conseil des choses que trop long-tems j'ai tenues secrètes dans mon ame.

Il est tems d'ouvrir les yeux, de voir enfin ce qui se passe autour de nous. Depuis un mois des *mouchards* sont attachés aux pas de tous les représentans du peuple; on sait ce qui se dit dans leurs sociétés & l'on en fait le sujet de rapports qui passent ensuite sous les yeux de certaines personnes. Mais doit-on s'en étonner quand on voit à la tête de la police un baron de Batz?

Qui a émigré, s'écrie un membre.

Tallien reprend: Cet homme, ennemi juré de tous les patriotes, agent de l'étranger, échappé par miracle au glaive de la loi, entretient aujourd'hui une correspondance avec les princes. A côté de cet homme, vous trouverez Dossenville, un des plus fougueux agens de la tyrannie décemvirale, & tous deux sont dirigés par des hommes qui, avant le dix août, étoient vendus à la Fayette & à la cour. Les restes impurs de la police de Saffine composent la police républicaine. Et l'on s'étonneroit que les patriotes soient persécutés! Ils le sont par-tout: par-tout on marche à grands pas à la contre-révolution. Il faut punir sévèrement ceux qui ont voulu renverser la constitution de 95, mais il faut ensuite que les amis de la liberté se serrent; il faut sauver la république avec les républicains.

Quelques voix. — Oui! oui!

Tallien. — Mon cœur depuis trois mois est rempli d'amertume; depuis trois mois je vois la réaction qui s'opère,...

Un cri d'indignation part de tous les coins de la salle; la moitié des membres sont debout; ils se précipitent en foule vers la tribune; Thibaudeau, Isnard, Doucet, Henri Larivière, André Dumont, Madiet, Crassous & Cadrol, divers autres demandent la parole.

Tallien pâle & confus est entouré à la tribune; on paroit lui adresser de vifs reproches: l'agitation est longue & tumultueuse.

Le calme se rétablit: Tallien d'une voix altérée reprend la parole. Il sera libre à chacun de me répondre, dit-il, mais il doit m'être libre d'émettre mon opinion. Je connois mon devoir; je le ferai toujours: un représentant du peuple doit étouffer les haines & les passions, & ne voir que le bien public.

Ici l'orateur paroît faire un effort sur lui-même; il s'anime: Oui! s'écrie-t-il, j'avertirai toujours le conseil des dangers de la patrie. J'aurai toujours le courage que j'ai su montrer dans des circonstances non moins périlleuses. J'osai attaquer les tyrans devant qui plusieurs de ceux qui parlent aujourd'hui se taisoient & trembloient. L'esprit public s'affoiblit, la représentation nationale est menacée, la liberté en péril, j'ai dû parler encore: j'ai commencé par demander qu'on punît ceux qui ont voulu détruire la constitution; je pouvois bien ensuite conjurer de se railler ceux qui n'ont tous qu'un intérêt commun; qui ont traversé ensemble les périls de la révolution, bravé les fureurs du royalisme & de l'aristocratie. Et ceux dont j'ai toujours partagé les principes viennent à cette tribune me traiter de conspirateur; parce que j'émetts mon opinion, on dit que je conspire! Je leur cède la place; j'espère qu'au milieu des injures qu'ils pourront verser sur un individu.... — De violents murmures interrompent l'orateur. — Je finis, dit-il; j'appuie les propositions de Dumolard, & je pense que si on suit tous les fils de l'attentat commis aujourd'hui sur quatre de nos collègues, on parviendra à découvrir une conspiration non moins dangereuse que celle à laquelle nous venons d'échapper.

Thibaudeau est à la tribune: Dumolard, dit-il, avoit fait une proposition sage, qui concilioit ce que le conseil se doit à lui-même & ce qu'il doit à la justice; on pouvoit l'adopter sans discussion ultérieure; mais puisqu'on s'est livré à de vaines & dangereuses déclamations, puisqu'on a parlé de réaction, je vais en parler aussi. Oui, on prépare une réaction; mais qui la prépare? Il est tems que le peuple en connoisse les véritables auteurs. Oui, il se prépare une réaction; ceux qui la veulent, ce sont les scélérats qui ont souillé la révolution, qui l'ont constamment ensanglantée; ce sont ceux qui massacroient au 2 septembre (oui, oui, s'écrie-t-on); ce sont ceux qui ont assassiné la convention au 31 mai (oui, oui, crie-t-on de nouveau); ce sont ceux qui ont immolé une partie de la France sur les échafauds (oui, oui, crie-t-on encore).

Ne vient-on pas de découvrir une partie de leurs projets? d'arrêter une partie de leurs chefs? On voudroit sauver ces grands coupables, & voilà pourquoi les émissaires de cette faction viennent vous effrayer par leurs vociférations.

Il est pénible d'être obligé d'anticiper sur demain; le moment de punir arrive toujours trop tôt, & il n'est pas

loin. Le glaive de la loi est suspendu sur les têtes coupables. On l'espérerait en vain : on n'arrêtera pas la justice nationale ni le conseil qui doit en être l'organe.

Alors nous pénétrons dans ce complot d'iniquité ; mais je vous le dis aujourd'hui, je le dis à la France, oui, on prépare une réaction, & c'est cette faction qui a su s'emparer de la victoire que le 13 vendémiaire la convention a remportée sur le royalisme ; quand ses intrigues ont été déjouées dans la convention, elle a investi le directoire ; elle a surpris sa confiance ; elle a fait annuler tous les choix du peuple, arrache toutes les places, saisi tous les moyens d'enfoncer le poignard au sein des gens de bien ; elle se préparait encore au pillage & au meurtre.

Le directoire a su l'arrêter ; elle embrassait toute la France, mais toute la France se seroit levée contre elle ; j'étois absent ; mais si elle eût réussi, je me serois armé avec mon département ; nous aurions exterminé jusqu'au dernier de ces brigands, ou nous aurions péri par leurs mains. Ne vaut-il pas mieux mourir en combattant au milieu des dissensions civiles, que de tendre lâchement le cou à ses bourreaux. J'en jure par la patrie, le Français ne coubera plus sa tête sous les tyrans. . . . (Non, non, crient toutes les voix) nos mains libres ne porteront plus de chaînes. . . . (Non, non.) Les bastilles ne dévoront plus les innocentes victimes. . . . (Non, non) Le sang humain ne coulera plus à flots sous le couteau de l'infâme terreur. . . .

Jamais ! jamais ! s'écrie tous les membres, en se levant à la fois.

Thibaudeau. — J'appuie la proposition de Dumolard & je demande l'ordre au jour sur le reste.

Appuyé, appyé, crie-t-on de toutes parts.

Henri Larivière est à la tribune : on demande la clôture de la discussion ; il insiste : la parole est à Doucet, dit le président.

Doucet. — Je demande que la discussion soit fermée. Cette proposition & celle de Thibaudeau sont adoptées.

Henri Larivière insiste encore de sa place, pour avoir la parole ; on réclame le maintien dudécet : il s'élance à la tribune. Vous ne voulez pas entendre de grandes vérités, s'écrie-t-il.

Le décret est maintenu.

Camus lit une note des commissaires de la trésorerie, qui annonce que l'échange avoit hier, fait rentrer 4 milliards d'assignats.

Rouyer, au nom de la commission des inspecteurs, annonce que les conspirateurs trament toujours dans l'ombre les plus odieux projets. Cette nuit même, il y auroit eu un mouvement si le général en chef n'eût fait approcher des troupes de Paris. Un rapport du ministre de la police, que Rouyer lit, porte que le lieu du rassemblement d'abord rue Verta est maintenant rue Antoine. Ces scélérats devoient revêtir cinq d'entr'eux du costume de représentant, pour aller exciter l'insurrection dans les sections. Leur cri de ralliement est *aux armes ; aux armes ; mort au directoire, au corps législatif.*

Rouyer annonce que les mesures sont prises & la tranquillité publique assurée.

Launay demande, que demain le conseil devant s'occuper de l'affaire de Drouet & la séance pouvant être longue, il se réunisse à onze heures. — Arrêté.

On lit une lettre qui annonce la mort de Lesage d'Eure & Loire, membre du conseil.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen **LEBRUN.**

Séance du 21 prairial.

Le conseil approuve successivement quatre résolutions envoyées aujourd'hui.

La première porte que l'armée de Sambre & Meuse cesse de bien mériter de la patrie.

La seconde autorise les commissaires de la trésorerie à délivrer au citoyen François Gaëtan Cervella un certificat constatant que les rentes viagères constituées sur la tête par son père, ont été converties en rentes perpétuelles au seul profit de ses frères & sœurs.

La troisième surseoit provisoirement à toutes actions poursuites relatives aux partage des communaux.

La quatrième rapporte la loi du 11 frimaire, qui attribue au ministre de la justice la surveillance des préparations au triage des titres, & donne cette surveillance, à quelques restrictions, au ministre des finances.

Régnier, dans un rapport qui est le résultat de l'examen fait par la commission dont il est l'organe, propose de prouver la résolution qui résout les difficultés élevées par les lois concernant les successions.

Le conseil ajourne la discussion à trois jours après l'impression du rapport.

Après avoir entendu Cretet sur la résolution qui en mandat le montant des droits d'enregistrement, le conseil déclare qu'il ne peut approuver cette résolution.

Forci, au nom de la commission des inspecteurs de la salle, rend compte au conseil de la situation actuelle de Paris ; il donne les mêmes détails que Rouyer dans le conseil des cinq cents.

Sur le rapport de Ligeret, le conseil rejette la résolution qui fixe en mandat la valeur des droits de timbre.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Séance du 22 prairial.

Après la lecture du procès-verbal, le conseil se forme en comité général pour la troisième lecture des pièces relatives à Drouet.

Après quelques heures, le conseil a rendu sa séance publique.

On lit trois messages du directoire ; le premier annonce que le roi de Sardaigne a ratifié le traité conclu avec le second, la prise d'Altenkirchen par l'armée de Sambre & Meuse, & le troisième, la défaite complète des trichiens en Italie ; le passage du Mincio par nos troupes & leur entrée à Veronne. Demain nous donnerons les détails.

Le conseil a ensuite déclaré qu'il n'y n'y avoit pas lieu à ajournement relativement à Drouet & s'est reformé en comité général.